

Calendrier des épreuves - Semestre 1 (session 1)

Jour	Epreuves	Type	Durée (h)	Horaires	Tiers-temps	Salles	Sous-réserve d'avoir un surveillant de la mission handicap	Information
lundi 29/11/21	Examen Anthropologie du droit	Contrôle Terminal	1h00	13h00 - 14h00	oui (+20 min)	Amphi 150	Salle D6 (salle à part)	-
mardi 30/11/21	Examen Contrats spéciaux 1	Contrôle Terminal	3h00	08h30 - 11h30	oui (+1h00)	Amphi 150	Salle D6 (salle à part)	-
jeudi 02/12/21	Examen Droits et libertés fondamentales (Noms de A à E)	Oral	-	08h30 - 12h00	oui	Salle D4	-	Les étudiants sont convoqués à 8h30
	13h00 - 16h30			non	-		Les étudiants sont convoqués à 13h00	
vendredi 03/12/21	Examen Droits et libertés fondamentales (Noms de M à R)	Oral	-	08h30 - 12h00	oui	Salle D4	-	Les étudiants sont convoqués à 8h30
	13h00 - 16h30			non	-		Les étudiants sont convoqués à 13h00	
lundi 06/12/21	Examen Droit international public	Contrôle Terminal	3h00	08h30-11h30	oui (+1h00)	Amphi 150	-	-
	Examen Droit du travail 1						Salle D6 (salle à part)	-
mardi 07/12/21	Examen Droit des biens (Noms de A à MI)	Oral	-	07h30-12h30	oui	Salle D1	-	Les étudiants sont convoqués à 7h30
	Examen Droit des biens (Noms de MO à V)			13h00-16h00			-	Les étudiants sont convoqués à 13h00
mercredi 08/12/21	Examen Communication et médias	Contrôle Terminal	2h00	13h00 - 15h30	oui (+40 min)	Amphi 200.1	Salle D6 (salle à part)	-
jeudi 09/12/21	Examen Contentieux administratif	Oral	-	09h00-12h00	oui	Salle D3	-	Les étudiants sont convoqués à 9h00
mardi 14/12/21	Examen Droit des affaires (Noms de A à F)	Oral	-	09h00-12h00	oui	Salle D1	-	Les étudiants sont convoqués à 9h00
	Examen Droit des affaires (Noms de H à MI)			13h00-17h00			-	Les étudiants sont convoqués à 13h00
mercredi 15/12/21	Examen Droit des affaires (Noms de MO à V)	Oral	-	09h00-13h00	non	Salle D1	-	Les étudiants sont convoqués à 9h00

***Certains candidats AJAC peuvent être convoqués à 2 examens (L2 écrit/L3 oral) sur les mêmes créneaux. Dans ce cas, ces derniers sont invités à se positionner sur le créneau de l'oral qui est le mieux adapté à sa situation.**

Rappel :

- Aucun candidat ne sera admis dans la salle après l'appel.
- Nul ne peut quitter la salle d'examen avant une durée d'une heure à compter du début des épreuves.
- Chaque candidat est prié de se munir de sa carte d'étudiant ou à défaut d'une pièce d'identité portant une photo récente.
- Les candidat(e)s ne doivent posséder par devers eux aucun document, cours, manuel, etc...qui ne serait pas autorisé par la réglementation ou le sujet.
- Il est rappelé que toute fraude aux examens entraîne une traduction devant le conseil de discipline.
- L'utilisation du téléphone portable est interdit dans la salle d'examen

Le présent affichage tient lieu de convocation

Saint-Denis, le Saint-Denis, le vendredi 12 novembre 2021

